

COMMUNE DE LADINHAC
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 14 Janvier 2025 à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 08 Janvier 2025.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Absent : Hervé DELPUECH

Représenté : Guillaume BOUROUMEAU par Clément ROUET

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 19 Décembre 2024 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Personnel communal : renouvellement de contrat:

M. le Maire informe le Conseil que le contrat de Rémi PALLY arrive à son terme le 25 Janvier 2025. Suite à la proposition de renouvellement par Monsieur le Maire lors de l'entretien professionnel du 7 janvier 2025, Rémi PALLY a émis le souhait d'un renouvellement de son contrat pour une durée de 6 mois soit du 26 janvier au 25 juillet 2025.

M. le Maire propose donc au Conseil le renouvellement du contrat de Rémi PALLY, en qualité d'Adjoint technique contractuel relevant de la catégorie C, à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires pour assurer les missions suivantes :

- Entretien de la voirie communale, des bâtiments communaux, des réseaux d'alimentation de l'eau potable et eaux usées, des espaces verts et funéraires
- Déneigement des voies communales et entretien courant du matériel

Ce contrat prendra effet à compter du 26 Janvier 2025 jusqu'au 25 Juillet 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de Rémi Pally pour une durée de 6 mois.

III : Alimentation en eau potable et assainissement : convention d'assistance technique :

M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier du Conseil Départemental relatif au renouvellement de la convention d'assistance technique avec le service de gestion eau et assainissement (SAGEA anciennement MAGE), service du Conseil Départemental du Cantal.

M. le Maire propose au Conseil le renouvellement de cette convention, qui prendra effet à sa signature, jusqu'au 31 Décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve ce projet de convention, autorise M. le Maire à signer la présente convention, et autorise le Conseil Départemental du Cantal à déléguer à TERANA les prestations de prélèvements et d'analyses à la charge de la collectivité.

IV : Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) :

M. le Maire rappelle au Conseil que conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 23 Décembre 2024 au 14 Janvier 2025, selon les modalités suivantes : mise à disposition d'un registre de concertation afin de recueillir les observations des habitants sur ce registre ou par mail.

M. le Maire indique qu'aucune observation n'a été formulée par écrit, et que le registre est clos à l'état « néant ».

Tenant compte des enjeux de son territoire,

M. le Maire propose les ressources suivantes :

- Photovoltaïque de toiture : périmètre entier
- Géothermie : périmètre entier
- Hydraulique sur AEP : périmètre entier
- Eoliennes dont l'énergie produite sera autoconsommée : périmètre entier

M. le Maire propose l'exclusion des ressources suivantes :

- Photovoltaïque au sol
- Champ d'éoliennes

M. le Maire propose au Conseil de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables le périmètre entier de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les proposition de M. le Maire de définir le périmètre entier de la commune comme zones d'accélération des énergies renouvelables.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe le Conseil d'un problème d'écoulement d'eau sur la chaussée engendrant des voies gelées (Moulin de Cances, entre la Goudalie et Valette, La Camp Basse)

AGENDA :

- **Mardi 21 janvier à 18h30 :** Atelier participatif mobilité à Saint-Mamet
- **Jeudi 30 janvier à 15h :** Inauguration maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Mamet
- **Jeudi 6 février à 19h :** Réunion AMF 15 « quel avenir pour notre école » à Héлитas

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 21H15.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 24 Février 2025.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.